



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 62784

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du corps des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). A ce jour, malgré les engagements pris et en dehors de quelques mesures ponctuelles, aucune disposition concrète permettant de régler définitivement les problèmes posés n'a été prise. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui préciser ce que le Gouvernement compte faire pour la mise en extinction de la classe normale de PEGC et CE d'EPS dans un délai de trois ans à compter du 1er septembre 2001 ; l'accès effectif à l'indice terminal (782 actuellement) de la classe exceptionnelle de PEGC ou de la hors-classe des certifiés ; l'extinction des corps PEGC et CE d'EPS à l'échéance 2007 et leur assimilation au corps des certifiés afin que soient prises les mesures de péréquation en faveur des retraites.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62784

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3622

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4670